

Discussions entre l'entraîneur(e) et la personne responsable de l'évaluation suite à l'observation en personne ou à l'évaluation des vidéos

Aperçu

Au terme de la dernière exigence d'évaluation (*Soutien aux athlètes à l'entraînement*), des discussions doivent avoir lieu entre l'entraîneur(e) et l'évaluateur ou l'évaluatrice. Ce « débriefing » peut avoir lieu en personne ou encore par le biais d'une conversation téléphonique. Ces échanges ont pour buts de :

- vous permettre de faire une réflexion critique portant sur la façon dont les activités avec les athlètes se sont déroulées;
- clarifier certains aspects en lien avec les critères ou les preuves, p. ex. dans le cas où il n'aurait pas été possible d'observer certains comportements ou si certaines interventions de l'entraîneur(e) n'ont pas paru claires;
- donner à la personne responsable de l'évaluation la possibilité d'offrir des rétroactions en lien avec ses observations;
- donner à l'évaluateur ou à l'évaluatrice la possibilité de formuler des recommandations relatives à votre perfectionnement continu (plan d'action).

La discussion devrait durer de 30 à 60 minutes, y compris le temps consacré à l'élaboration d'un *plan d'action*.

Quand le retour/débriefing doit-il avoir lieu?

Dans le cas d'une évaluation « en personne »

La personne responsable de l'évaluation doit rencontrer l'entraîneur(e) après la séance d'observation, et les deux doivent alors faire un retour sur l'expérience que vient de vivre le/la candidat(e) et discuter du processus d'évaluation.

Après l'observation et avant la discussion, la personne responsable de l'évaluation doit prendre le temps de se préparer, de sorte qu'il peut y avoir un certain délai entre la fin de la séance et le début des échanges.

Dans le cas d'une évaluation « par vidéo »

La personne responsable de l'évaluation doit communiquer avec l'entraîneur(e) et lui proposer une date à laquelle pourrait avoir lieu la discussion. Les échanges peuvent se dérouler en personne si cela s'avère possible, ou encore par téléphone.

Étapes de la discussion

Le retour sur l'observation et les échanges avec l'entraîneur(e) comportent trois (3) étapes clés : 1) introduction; 2) facilitation; 3) conclusion

Introduction : Le volet d'introduction vous permettra de faire une réflexion critique sur les activités que vous avez dirigées.

Facilitation : Le volet de facilitation permet d'approfondir, au besoin, certains aspects en lien avec les critères et les preuves. Pour ce faire, la personne responsable de l'évaluation peut vous poser des questions se rapportant à des situations qui sont survenues lors du déroulement des activités.

Par exemple, si aucun problème en lien avec la sécurité ne s'est manifesté lors des activités, la personne responsable de l'évaluation peut vous demander ce que vous auriez fait dans une situation où elle avait été compromise.

Conclusion : Le volet « conclusion » de la critique permet à la personne responsable de l'évaluation de résumer les points clés du processus et d'offrir de la rétroaction. La personne responsable de l'évaluation peut commenter des preuves particulières et/ou formuler des suggestions relatives à certains aspects que vous pourriez améliorer.

Ces échanges doivent se conclure par l'élaboration d'un **Plan d'action**.